

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20241217-DM70-2024-12-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 17 décembre 2024 à 20h**

Date de la convocation : 10/12/2024

Date d'affichage : 10/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10/12/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M YENIL Etienne – Mme Josette DURON – Mme Odile FERRE - Mme PERRIN Cécile - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - M CELEN Devris - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - Mme COLOMB Florence

**Pouvoirs déposés :** - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M LAMURE Christophe - M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M. VOLLE Jean Marc - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence -

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame TRIOMPHE

**Objet : Révision des tarifs de location des salles**

Il convient de régulièrement réévaluer les tarifs proposés pour la location des salles appartenant à la commune. La dernière révision des tarifs a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 28 juin 2022.

Il est proposé un tableau reprenant l'ensemble des prestations et leurs tarifs.

Cette délibération abrogera toutes les précédentes.

Il est précisé que M. le Maire pourra, pourra accorder la gratuité, en fonction des circonstances.

Les tarifs suivants proposés à l'ensemble des élus. Monsieur CHOMAT rappelle que ces tarifs sont proposés après avis de la commission associations.

	1 jour habitant de Balbigny	1 jour extérieur Balbigny	Forfait 2ème jour	CAUTION (salle + vidéoprojecteur - pas de prêt du micro)	Location télécommande + vidéoprojecteur
<b>SALLE CONCILLON</b> (du vendredi 18h au dimanche 10h - au-delà le forfait "2ème jour" est appliqué	220 €	400 €	100 €	500 €	10 €

Pénalité pour défaut de ménage : 100€

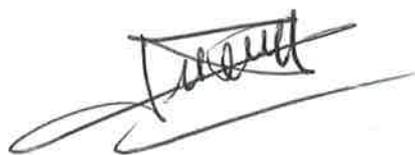
<b>MILLE CLUB Extérieur</b> (du 1 avril au 31 octobre - de 8h à 22h	70 €	120 €
---	------	-------

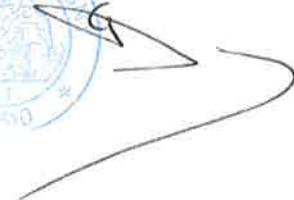
	Associations ou organismes de la commune	Associations ou organismes hors commune	CAUTION (avec ou sans micro)		
<b>SALLE CONCILLON</b>	<b>Gratuit - 2 fois/an - au-delà le tarif "particuliers" sera appliqué</b>	250 €	500	550 €	Salle Concillon + Espace Lumière
<b>ESPACE LUMIERE</b>	<b>Gratuit - 2 fois/an</b>	NEANT	NEANT		
<b>FOYER</b>	Uniquement pour AG ou réunion - <b>Gratuit - 2 fois/an</b>	Uniquement pour AG ou réunion - 50€ - durée maximale = 3h	500 €	450 €	Espace Lumière + Foyer
<b>SALLE PAUL CABOURG</b>	<b>Gratuit - 2 fois/an</b>	NEANT	NEANT		
<b>MILLE CLUB Extérieur (du 1 avril au 31 octobre - de 8h à 22h)</b>	Gratuit	120 €			
<b>SONO portative</b>	Gratuit	Néant (ne pas louer)	700 €		

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place des nouveaux tarifs :**  
 Porte le montant de la pénalité ménage soit portée à 150 €  
 Décide que les options de réservations soient valables jusqu'à 3 mois avant la manifestation, sans confirmation ferme et définitive, l'option sera annulée.

Secrétaire de séance  
 Madame TRIOMPHE

Monsieur Gilles DUPIN  
 Maire





Fait et délibéré à Balbigny,  
 Copie certifiée conforme  
 A Balbigny, le 17/12/2024